

AUGMENTER LES SALAIRES : UNE URGENCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

La CGT vous informe, durant tout l'été, des enjeux liés aux salaires, à travers 6 volets : Protection sociale, Emploi et précarité, Pensions des retraités, Coût de la vie, (in)égalité hommes/ femme, partage des richesses.

Volet n° 1

Augmentation des salaires = Augmentation de la protection sociale

Les cotisations sociales représentent les 2/3 du financement du régime général de la sécurité sociale.

Une augmentation générale des salaires avec un salaire minimum à 1700€ brut/mois renforcerait notre protection sociale.

La crise financière de 2008 a permis de démontrer que sans protection sociale ce ne sont pas des centaines de milliers de français qui se seraient retrouvés dans la misère mais plusieurs millions.

C'est suite à une crise aussi, bien plus meurtrière, que s'est construite la Sécurité Sociale (qui couvre la grande partie de notre protection sociale).

Au sortir de la seconde guerre mondiale le **Conseil National de la Résistance crée la Sécurité Sociale. Cette création est basée sur la solidarité nationale : chacun cotise selon ses moyens, tout le monde bénéficie selon ses besoins.**

Évidemment ce principe ne correspond pas au dogme libéral qui prétend que le sort de chacun est fonction de l'effort individuel.

Mais si la Sécurité Sociale existe encore, aujourd'hui en France, c'est parce que ce sont les travailleur(euse)s, solidairement, par leur force de travail, qui la financent pour la majeure partie.

Les cotisations sociales tirées de notre force de travail ne sont pas des charges, un impôt, une taxe, une épargne, une assurance, un placement pour le futur, **c'est du salaire !**

En effet, c'est bien l'ensemble du salaire qui rémunère notre force de travail. Les cotisations sociales financent les prestations versées au même moment. Les actifs d'aujourd'hui financent les retraites d'aujourd'hui dans le cadre du régime de répartition. Les prestations versées aux retraité(e)s, chômeur(euse)s, malades, ne sont pas des contreparties de leurs cotisations passées, ils ou elles ne récupèrent pas « leurs propres » cotisations.



L'utilisation de ces cotisations est un choix politique, celui de la répartition de la richesse actuelle.

Ce choix politique issu du Conseil National de la Résistance n'a pu être contesté lors de sa création par le patronat. Depuis, pressé par le lobby patronal, les gouvernements de droite comme de gauche tentent d'y mettre fin :

➔ **Désengagement de l'assurance maladie** : la part des ménages allouée aux dépenses de santé a augmenté de + de 50% entre 2001 et 2009.

➔ **Réformes régressives des retraites** : calcul sur les 25 meilleures années (au lieu des 10 auparavant) et hausse du nombre de trimestres de cotisations pour prétendre à une retraite à taux plein.

Cet été, le président ultra libéral Sarkozy va décider comment il compte prendre en charge le financement lié à la perte d'autonomie des personnes âgées. La CGT propose que la solidarité nationale finance ce nouveau risque. Jusqu'à présent les pistes proposées par les députés UMP font la part belle aux assurances privées.

Alors, solidarité nationale ou le chacun pour soi ?

À ces attaques incessantes contre la sécurité sociale, la CGT propose :

- ▶ l'arrêt des exonérations patronales,
- ▶ le développement de l'emploi stable (1 million de chômeurs en moins, c'est 5 milliards de plus pour l'assurance maladie),
- ▶ l'élargissement de l'assiette des cotisations à l'ensemble des éléments de rémunération (primes, intéressement, stock-options),
- ▶ l'augmentation des salaires (1% d'augmentation, c'est 1 milliard de plus à la sécu).



Rejoignez la CGT

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite ☐ prendre contact
☐ me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Tél. : Fax :

e-mail :

Entreprise :

Secteur d'activité :

Localité :

A renvoyer à la CGT



Union Départementale CGT 44
Maison des Syndicats
1 pl de la Gare de l'Etat - C.P. n° 1

44276 Nantes cedex 2
Tél. : 02 28 08 29 80 - udcgt44@cgt44.com

Union Locale NANTES
Maison des Syndicats
1 pl de la Gare de l'Etat - C.P. n° 1
44276 Nantes cedex 2
Tél. : 02 28 08 29 70
union-locale@cgt-nantes.com

Union Locale SUD-LOIRE
16 rue Monnier - 44400 Rezé
Tél. : 02 40 84 34 89 - ulcgtreze@wanadoo.fr

Union Locale BASSE-LOIRE
pl des 12 Femmes en Colère - 44220 Couëron
Tél. : 02 40 86 21 43 - ulcgtbasseloire@gmail.com

Union Locale CARQUEFOU
Impasse de la Hache - 44470 Carquefou
Tél. : 02 40 30 32 45
ul.cgt.carquefou@wanadoo.fr

Union Locale ST-HERBLAIN
42 rue de la Dutée
44800 Saint-Herblain
Tél. : 02 40 92 15 63
cgt.ul.stherblain@wanadoo.fr

Union Locale CHATEAUBRIANT
1 rue de la Gare
44110 Chateaubriant
Tél. : 02 40 81 04 82
cgt.chateaubriant.44@sfr.fr

Union Locale ANCENIS
Espace Corail - 30 rue Francis Robert
44150 Ancenis
Tél. : 02 40 96 07 09
ulcgtancenis@orange.fr

Union Locale ST NAZAIRE
Maison des Syndicats - 4 rue Marceau
44600 Saint-Nazaire
Tél. : 02 40 22 23 21
secretariat.cgt.saint-nazaire@wanadoo.fr

Union Locale BLAIN
1 rue de la Prée - 44130 Blain
06 75 44 18 96 - ulcgtblain@gmail.com

Union Locale PAIMBOEUF
Centre Assoc. Pergaud
2 place de l'Eglise - 44560 Paimboeuf
Tél. : 02 40 27 60 44
ul-cgt44560@orange.fr

Union Locale CLISSON
Place Jacques Demy
44190 Clisson
Tél. : 02 40 46 32 70
ulcgt.clisson@wanadoo.fr